

# nouveau regard sur la gestion des espaces naturels protégés

par Jacques Lecomte

Comité français du MAB, INRA, IRGM, BP 27 31326 Castanet-Tolosan cedex.

La gestion des espaces naturels, surtout dans les pays densément peuplés, conduit à des interventions qui méritent une réflexion.

Je précise tout de suite que cette réflexion ne doit en aucun cas être considérée comme une condamnation des actions entreprises par les gestionnaires. La conservation de la nature reste un art même si elle doit tenir compte des progrès de l'écologie théorique. Ces derniers sont incontestables, mais font pourtant souvent l'objet de révisions tout à fait souhaitables qui, cependant, ne facilitent pas le tracé d'une ligne de conduite évidente pour la gestion des espaces naturels.

Tout d'abord, une étude des motivations qui conduisent à ces interventions me paraît importante. J'écarte délibérément les processus d'artificialisation mis en oeuvre, souvent en toute illégalité, pour atteindre des buts en contradiction manifeste avec la finalité même d'une réserve naturelle. Le camping de la réserve de la Haute Séveraise, dans les Alpes, en est un fâcheux exemple. Mais, il faut remarquer qu'on a souvent affaire à des milieux déjà fortement modifiés par les activités humaines et que le maintien de cet état nécessite souvent des travaux si on veut éviter des changements que notre société ne semble pas pouvoir accepter. Ces changements peuvent d'ailleurs souvent déborder le cadre de la réserve naturelle considérée. Par exemple, le renforcement de la digue à la mer en Camargue entre dans cette catégorie. Parfois, des phénomènes extérieurs à l'espace lui-même semblent nécessiter des

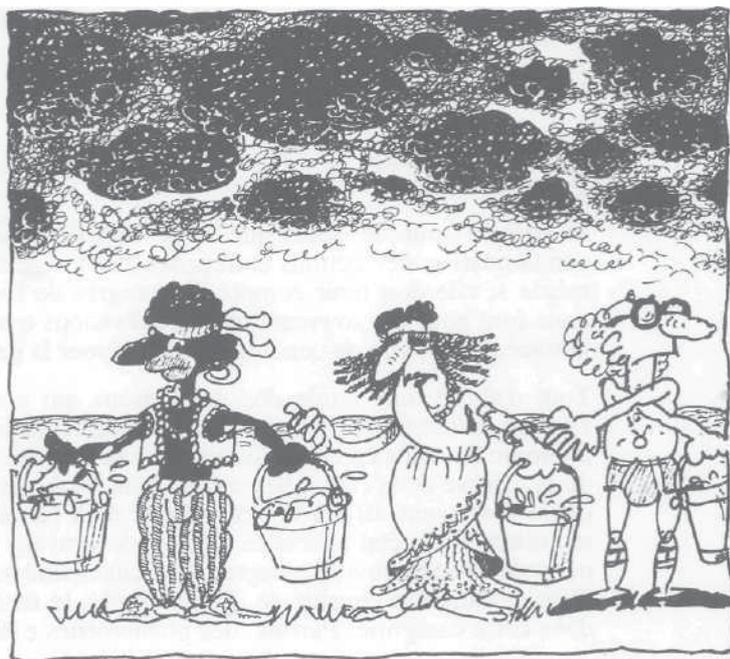
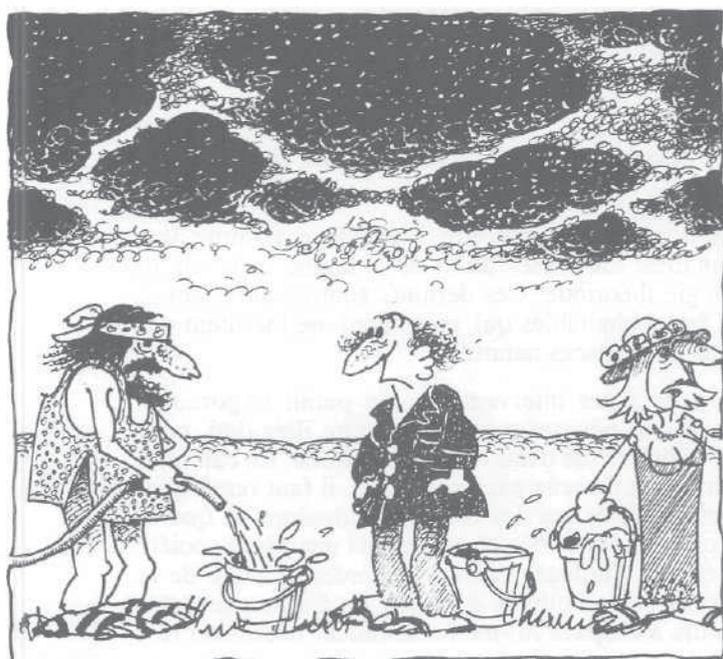
interventions. Ainsi, le maintien de l'ouverture permanente d'un grau à Biguglia, en Corse, a semblé nécessaire aux gestionnaires pour éviter une eutrophisation provoquée par les apports en nitrates d'origine agricole qui pourrait se produire si le renouvellement de l'eau de la lagune était ralenti.

Souvent les interventions visent à maintenir un stade de succession qui ne peut subsister, soit par ce que la surface totale de l'espace naturel est trop faible, soit parce qu'un élément essentiel de l'écosystème a disparu. Du fait de la disparition des plus grands herbivores de notre faune la lutte contre la fermeture des milieux due à des arbres, à des phragmites ou à d'autres végétaux entre dans cette catégorie quelque soit le moyen utilisé, animaux domestiques ou moyens mécaniques.

Ces interventions, très souvent souhaitées, ont pour fondement soit le souci de maintenir ou de retrouver une biodiversité jugée intéressante, soit des motivations purement esthétiques et donc culturelles. On peut aussi souligner qu'on souhaite, en de nombreux cas, conserver au milieu l'aspect et la qualité connus à un moment donné. Ceux-ci peuvent n'avoir pas de rapport avec un processus d'évolution naturelle mais, cas fréquent en Europe occidentale, être la conséquence d'une activité agronomique. Si nous estimons cette attitude légitime force nous est d'avoir recours à une « paléo-agronomie » dont le savoir n'est pas toujours conservé et le sera de moins en moins si nous n'y prêtons attention.

D'autre part, il est bon de se souvenir que ces milieux ont été façonnés par l'homme pour des raisons économiques. La balance entre les dépenses et les profits était nécessairement positive dans le cas où ces transformations se déroulaient sur une grande échelle dans l'espace ou dans le temps. Vouloir conserver ces milieux sur les mêmes échelles sans tenir compte de cet aspect économique me paraît une utopie. Les flux économiques peuvent être différents ; ceux liés au tourisme par exemple sont devenus importants. Ils doivent cependant être identifiés. Les travaux effectués actuellement sur la châtaigneraie cévenole mettent en évidence que, sans une restauration des différentes filières et la mise en évidence de flux spécifiques, la rénovation de la châtaigneraie n'aura pas lieu.

Mais le désir de favoriser telle ou telle partie de la biodiversité aux dépens des autres éléments ne paraît pas toujours très recommandable. On peut citer la gestion de zones humides en Floride, axée sur la volonté de favoriser les anatidés. Cette erreur a été au moins partiellement responsable de l'extinction d'une sous-espèce du moineau maritime, *Ammospiza maritima* (Walters, 1992). Par ailleurs, on a récemment mis en évidence que le pastoralisme et certaines opérations de fauche pratiquées dans la réserve naturelle du marais de Lavours (Ain) n'avaient pas que des avantages. En



effet, on a vu ce type de gestion faire disparaître un végétal, *Sanguisorba officinalis*, qui est la plante-hôte indispensable à la survie de deux espèces de lépidoptère ; *Maculinea teleius* et *Maculinea nausithous*, par ailleurs considérées comme menacées (Morand *et al.*, 1994).

L'utilisation d'herbivores domestiques pour lutter contre la fermeture des milieux, pour intéressante qu'elle soit, doit donc faire l'objet de réflexions. En fait, le souci de maintenir un type de milieu et une biodiversité particulière ne doit pas nous faire oublier les autres milieux et leurs propres biodiversités. Ne peut-on pas cependant envisager de favoriser une espèce endémique et menacée en aménageant le milieu à son profit ? Dans certains cas on ne sera pas loin du jardin zoologique ou du conservatoire botanique. La réintroduction d'espèces disparues doit également être examinée dans le même esprit. Les perturbations apportées par le retour, après une longue absence, peuvent parfois être interprétées comme une artificialisation. De même l'éradication d'espèces exogènes, très souvent souhaitable, peut être une cause de désordre quand les intrus jouent un rôle important dans l'écosystème en remplaçant, essentiellement sur le plan fonctionnel, une espèce disparue.

Enfin, il s'agit souvent aussi du désir d'imposer la volonté humaine à une nature qui apparaît créatrice de désordre. De récentes propositions concernant l'embouchure du Tech dans la réserve naturelle du Mas Lariou (Pyrénées-Orientales) constituent un bon exemple de cet état d'esprit. Les mesures de « stabilisation » proposées vont certainement à rencontre de l'évolution naturelle du milieu.

Les modifications destinées à favoriser l'utilisation d'une réserve comme outil pédagogique doivent également être regardées avec méfiance. Cette fonction des espaces protégés, fort importante, doit cependant être considérée comme secondaire par rapport à la protection de la nature. Ainsi proposer d'éliminer des arbres morts pour des raisons de sécurité ou d'utiliser le gyrobroyage des végétaux pour « améliorer le coup d'oeil » me paraît aller « contre nature ».

Notons que, parfois aussi, des propositions d'artificialisation sont présentées comme un moyen de protection contre les catastrophes dites naturelles, incendies ou inondations, et qu'elles doivent faire l'objet d'une certaine circonspection.

En fait l'examen des projets de gestion ou l'absence totale d'intervention présentés par les gestionnaires de réserve rendent assez difficile la définition d'un code des usages très strict étant donné la diversité des motivations et le caractère déjà très artificialisé de nombreux espaces naturels. Seule une étude cas par cas reposant sur quelques grands principes peut permettre de formuler des recommandations. Il



paraît cependant nécessaire de mieux définir ces grands principes, ce qui permettrait de disposer d'un cadre pour étudier les cas qui s'offrent à nous. Cette définition devrait être l'occasion d'une coopération étroite entre théoriciens et gestionnaires. Elle devrait également faire apparaître que, du fait de l'avance prise en matière de conservation de la nature par certains (ornithologistes ou spécialistes des orchidées), les insectes et bien d'autres sont le plus souvent oubliés. Pourtant, ce sont bien des systèmes que nous cherchons à protéger et non tel ou tel élément isolé !

Il reste enfin une occasion d'incompréhension qu'il faut évoquer. Chacun parle volontiers de nature mais la nature des uns n'est pas forcément celle des autres. Sans vouloir prétendre clarifier à jamais cette question, je proposerais des définitions plus opérationnelles. Il y a d'abord des systèmes très peu modifiés par l'homme qui peuvent être en stades de succession ou non du fait de phénomènes indépendants de l'homme. Il est évident que ces milieux rarissimes doivent bénéficier de notre protection et que le gestionnaire actif n'y a pas sa place. Il y a des systèmes modifiés par l'homme mais dont on peut penser qu'un retrait de l'anthropisation accompagné parfois de mesures de restauration permettra de les faire accéder à la première catégorie. En fait le repérage de ces milieux est délicat et le flou dans l'appréciation très grand. Enfin il y a des milieux créés de toute pièce par les activités agricoles au sens large et de caractère extensif. Souvent ces milieux sont remarquables tant au niveau de leurs qualités paysagères que de la biodiversité qu'ils contiennent. En particulier, ils sont bien différents des milieux consacrés aux productions intensives.

Une grande partie de l'effort de protection des milieux dits naturels concerne cette troisième catégorie même si cela n'est pas toujours reconnu. Cette mauvaise identification est d'ailleurs la cause de nombreux malentendus entre ceux qui, pensant à leur « nature », voient d'un mauvais oeil la « nature des autres ». Bien entendu la conservation de cette « nature de troisième type » nécessite certaines conditions que nous avons déjà évoquées. L'intervention de compétences dans le domaine de l'agronomie, de la foresterie, du pastoralisme, propres à assurer cette conservation, est essentielle. L'amateurisme enthousiaste ne suffit pas toujours. Ceci est d'autant plus nécessaire que le volet économique est très important si on veut espérer avoir une action durable sur des surfaces importantes. Une autre nécessité est sans doute celle de travailler en concertation étroite avec la profession agricole. La coexistence de deux agricultures qui s'ignorerait n'apporterait sans doute aucun avantage. Incontestablement les préoccupations concernant la conservation de ces legs des activités des générations passées sont devenues très grandes. Il suffit de voir le succès des conservatoires régionaux pour s'en convaincre. Elles rejoignent d'ailleurs les efforts de ceux qui souhaitent conserver la biodiversité de plantes cultivées. Ces mouvements importants doivent cependant être accompagnés d'une réflexion permanente et d'un appui technique important car les concepts évoluent vite en ces matières.

Actuellement président du comité français du programme MAB (*Man and Biosphere*), Jacques Lecomte, entomologiste spécialiste en particulier du comportement des Hyménoptères, fut chef du département de Cynégétique et faune sauvage, et reçut la charge de créer une « Cellule Environnement » à l'INRA ; il fit appel à Patrick Legrand pour l'animer (1986) et en fut le président jusqu'à sa retraite (1992).

## Références bibliographiques

MORAND A. MAJCHRZAK Y. MANNEVILLE O. BEFFY J.L., 1994.  
Papillons du genre *Maculinea* (Lycaenidae) et  
pastoralisme ; aspects antagonistes d'une gestion  
conservatoire. *Ecologie*, 25(1), 9-18.

Walters M., 1992. *A Shadow and a Song: Extinction of the Dusky  
Seaside Sparrow*. Chelsea Green Publishing Co,  
256 pp.

